



Paris, le 19 mai 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Retard de versement des pensions de retraite en Nord-Picardie et Languedoc-Roussillon : Marisol TOURAINE annonce une garantie de paiement pour tous les retraités

Des retraités des régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Languedoc-Roussillon ont été confrontés au cours des derniers mois à des retards importants dans le versement de leurs pensions. Pour remédier à cette situation inacceptable, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a pris des mesures exceptionnelles dès le mois de novembre 2014, dont l'attribution d'une aide non remboursable de 800 € à chaque retraité privé de ressources et le traitement prioritaire des dossiers en retard grâce au renforcement et à la réaffectation des moyens des Caisses d'assurance retraite (CARSAT) concernées.

Grâce à ces mesures fortes, la situation s'est stabilisée et 3 399 retraités ont perçu l'aide exceptionnelle de 800 €.

La priorité du gouvernement est aujourd'hui d'éviter que de tels retards ne se reproduisent.

Le 24 février dernier, Marisol TOURAINE a chargé l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de formuler des préconisations en ce sens. Sur la base de ces recommandations, remises la semaine dernière, la ministre met en place un droit opposable à la retraite du régime général afin de garantir qu'aucun retraité du régime général ne se retrouve privé de ressources, dès lors qu'il a déposé un dossier complet quatre mois avant la date de son départ.

Un décret sera rapidement présenté au Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour traduire cet engagement.

Si ce délai de quatre mois n'est pas respecté, les CARSAT commenceront par verser automatiquement un montant de retraite estimé à titre provisoire afin d'éviter des situations où des retraités se retrouveraient sans aucune ressource. Pour que les CARSAT puissent être au rendez-vous de cette obligation de résultat, la ministre s'engage par ailleurs à alléger certaines procédures de liquidation.

Marisol TOURAINE réaffirme ainsi sa détermination à garantir à chaque retraité, quel que soit son âge, sa situation ou son lieu de résidence, le paiement en temps et en heure de ses pensions : du respect de cet engagement élémentaire dépend la confiance des Français dans le service public de la retraite, fondement de notre pacte social et républicain.

Contact presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 – cab-ass-presse@sante.gouv.fr